

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 juin 2024 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Mélissa Morin
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond
- la conseillère madame Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, madame Manon Cuillerier sont aussi présentes. La conseillère madame Nathalie Lanthier est absente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 10 juin 2024 à 19 h 33.

2024-06-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juin 2024 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le point 7.1 intitulé « Création d'un comité Adhoc et la nomination de ses membres – Réfection de l'hôtel de ville et de la salle communautaire Rémi-Sauvé » soit retiré de l'ordre du jour de la séance tenante ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode soit dispensée d'en faire la lecture ;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que modifié :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024
 - 3.2. Avis de motion sur le *Règlement numéro 323-04-24 modifiant le règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux*
 - 3.3. Dépôt du *Projet de Règlement numéro 323-04-24 modifiant le règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux*
 - 3.4. Abrogation de la résolution numéro 2023-12-33
 - 3.5. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
5. Ressources humaines
6. Finances et trésorerie
 - 6.1. Approbation de la liste des comptes du mois de mai 2024
 - 6.2. Autorisation de paiement du bail commercial – 1920, rue Curé-Beauchamp
 - 6.3. Autorisation de paiement à *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur
 - 6.4. Autorisation de paiement à *Anomali Designs inc.* pour les travaux de réfection de la galerie de l'hôtel de ville
 - 6.5. Autorisation de paiement à *L'Escouade des arbres inc.* pour l'abattage et l'élagage d'arbres sur le terrain de l'hôtel de ville
 - 6.6. Autorisation de paiement au *ministère de la Sécurité publique* du premier versement pour les services de la *Sûreté du Québec* pour l'année 2024

- 6.7. Autorisation de paiement à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour le deuxième versement des quotes-parts de l'année 2024
7. Administration
- 7.1. ~~Création d'un comité Adhoc et la nomination de ses membres – Réfection de l'hôtel de ville et de la salle communautaire Rémi Sauvé Ce point est retiré~~
- 7.2. *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)* – Reddition de comptes finale
8. Incendie et sécurité publique
- 8.1. Demande d'appui à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* – Projet de la caserne et garage municipal
- 8.2. Félicitations aux pompiers et au pompier Julien Dagenais – Prix Triangle Rose de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ)
9. Travaux publics et voirie
- 9.1. Modification de la résolution numéro 2020-08-13 – Subvention relative au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024*
- 9.2. Dépôt de la programmation des travaux dans le cadre de la subvention relevant du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024*
10. Transport et déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
- 12.1. Transfert des lots 3 974 226 et 3 974 231 du cadastre du Québec au domaine privé de la Municipalité
- 12.2. Aliénation et lotissement des lots 3 974 226 et 3 974 231 du cadastre du Québec
- 12.3. Consultation publique – Demande de dérogation mineure numéro 24-62 – lot 3 767 193
13. Loisirs, culture et vie communautaire
14. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

2024-06-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024.

2024-06-03

AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-04-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-18 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par la conseillère Mélissa Morin pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 323-04-24 modifiant le Règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux.*

2024-06-04

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-04-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-18 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, la conseillère Mélissa Morin dépose le *Projet de Règlement numéro 323-04-24 modifiant le Règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux.*

2024-06-05

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-12-33

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore abroge la résolution numéro 2023-12-33 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2023.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
30-05-2024	Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges	Proposition d'entente de service – Popote roulante de Vaudreuil- Soulanges

2024-06-06

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière :

Salaires versés du 1 ^{er} au 31 mai 2024	30 708,97 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 31 mai 2024	20 458,18 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 31 mai 2024	225 093,77 \$
Comptes à payer au 31 mai 2024	39 122,56 \$
TOTAL	315 383,48 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de mai 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode, des comptes de mai 2024 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 31 mai 2024 soit entérinée ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 31 mai 2024.

2024-06-07

AUTORISATION DE PAIEMENT DU BAIL COMMERCIAL – 1920, RUE CURÉ-BEAUCHAMP

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-10 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2024 autorisant la directrice générale et greffière-trésorière et le maire à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore, le bail commercial pour le garage situé au 1920, rue Curé-Beauchamp au montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise le paiement au montant de 11 497,50 \$ taxes incluses à *Ferme Holstein Soulanges inc.* pour le bail commercial pour le 1920, rue Curé-Beauchamp d'une durée d'un (1) an.

2024-06-08

AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTIONS SYLVAIN LIBOIRON INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHALET AU PARC LÉON-PRIEUR

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-06-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023 mandatant *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour une enveloppe de 80 000 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 4 382,08 \$ taxes incluses à *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour la période du 13 au 17 mai 2024.

2024-06-09

AUTORISATION DE PAIEMENT À ANOMALI DESIGNS INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GALERIE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-12 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, mandatant *Anomali Designs inc.* pour les travaux de réfection de la galerie de l'hôtel de ville au montant de 142 137,84 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a autorisé le paiement de l'acompte au montant de 95 769,26 \$ taxes incluses ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal autorise le paiement final au montant de 46 368,58 \$ taxes incluses à *Anomali Designs inc.* pour les travaux de réfection de la galerie de l'hôtel de ville.

2024-06-10

AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ESCOUADE DES ARBRES INC. POUR L'ABATTAGE ET L'ÉLAGAGE D'ARBRES SUR LE TERRAIN DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-14 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, mandatant *L'Escouade des arbres inc.* pour l'abattage et l'élagage d'arbres sur le terrain de l'hôtel de ville au montant de 4 024,13 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 3 679,21\$ taxes incluses à *L'Escouade des arbres inc.* pour l'abattage et l'élagage d'arbres sur le terrain de l'hôtel de ville.

2024-06-11

AUTORISATION DE PAIEMENT AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU PREMIER VERSEMENT POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 85 858 \$ au *ministère de la Sécurité publique* pour le premier versement pour les services de la *Sûreté du Québec* pour l'année 2024.

2024-06-12

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR LE DEUXIÈME VERSEMENT DES QUOTES-PARTS DE L'ANNÉE 2024

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 37 921 \$ à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour le deuxième versement des quotes-parts pour l'année 2024.

CRÉATION D'UN COMITÉ ADHOC ET LA NOMINATION DE SES MEMBRES – RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE RÉMI-SAUVÉ

À la demande du maire, ce point est retiré de l'ordre du jour et ce retrait est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents.

2024-06-13

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) – REDDITION DE COMPTES FINALE

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) nous a informé que la Municipalité de Saint-Télesphore pourra bénéficier d'un montant de 75 000 \$ dans le *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux* (PRABAM) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué des travaux dans le cadre du PRABAM ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux admissibles ont été réalisés entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du « Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux* (PRABAM) » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMH ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,

appuyé par le conseiller Paul Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal de Saint-Télesphore entérine et confirme la réalisation des travaux visées par la reddition de comptes finale dans le cadre de la PRABAM.

2024-06-14

DEMANDE D'APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – PROJET DE LA CASERNE ET GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a un besoin croissant d'une nouvelle caserne pour le service de Sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement proposé est dans la zone agricole non-exploitée et qu'une demande à la CPTAQ pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture doit être faite ;

CONSIDÉRANT la demande de modification au schéma d'aménagement de la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* par l'adoption de la résolution numéro 2024-05-21 lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui à l'*Union des producteurs agricoles* (UPA) pour le projet de la nouvelle caserne par l'adoption de la résolution numéro 2024-05-22 lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024 ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,

appuyé par le conseiller Paul Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore demande l'appui à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour le projet de la nouvelle caserne incendie relatif à la demande d'autorisation pour une utilisation à une autre fin que l'agriculture à la CPTAQ.

FÉLICITATIONS AUX POMPIERS ET AU POMPIER JULIEN DAGENAI – PRIX TRIANGLE ROSE DE L'ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PRÉVENTION INCENDIE DU QUÉBEC (ATPIQ)

Les membres du conseil et le maire souhaitent féliciter les pompiers du service de Sécurité incendie ainsi que le pompier *Julien Dagenais* afin de souligner la réception du prix « Triangle Rose », remis durant le Gala de reconnaissance de l'*Association des techniciens en prévention incendie du Québec* (ATPIQ) pour leur implication dans le cadre de la campagne « Au combat pour elles » à l'occasion du lave-auto tenu à l'été 2023.

2024-06-15

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-13 – SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECO) 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution numéro 2020-08-13, un montant de 278 875,04 \$ a été utilisé pour le financement des travaux de réfection du chemin Saint-André et du chemin de la Rivière-Beaudette dans le cadre du projet de traitement de surface double ;

CONSIDÉRANT QU'un montant additionnel de 145 707 \$ est financé par la TECQ, suivant la bonification du programme ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore modifie la résolution numéro 2020-08-13 – Subvention relatif au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) 2019-2024 afin de libérer la somme de 145 707 \$ et de retourner cette somme au fonds de voirie.

2024-06-16

DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION RELEVANT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a pris connaissance du « Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* de la programmation de travaux version numéro 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

2024-06-17

TRANSFERT DES LOTS 3 974 226 ET 3 974 231 DU CADASTRE DU QUÉBEC AU DOMAINE PRIVÉ DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les lots 3 974 226 et 3 974 231 du cadastre du Québec sont des immeubles faisant partie du domaine public de la Municipalité de Saint-Télesphore et sont affectés à l'utilité publique, conformément à l'article 916 du *Code civil du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite céder les lots 3 974 226 et 3 974 231 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit sortir lesdits immeubles de son domaine public pour les transférer à son domaine privé afin de pouvoir les céder ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore transfère les lots 3 974 226 et 3 974 231 du cadastre du Québec de son domaine public à domaine privé afin de les céder et que par conséquence ces dits lots ne seront plus affectés à l'utilité publique.

2024-06-18

ALIÉNATION ET LOTISSEMENT DES LOTS 3 974 226 ET 3 974 231 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 117-2006 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2006 à laquelle le conseil municipal a résolu de fermer et abolir le chemin public désigné comme étant les lots 3 974 226 et 3 974 231 du cadastre du Québec, n'ayant jamais été ouvert à la circulation et que l'assiette du chemin aboli est aliénée à titre gratuit aux terrains attenants ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil actuel souhaite respecter la résolution numéro 117-2006 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté *Me France Brisebois* à effectuer la demande d'aliénation et de lotissement auprès de la CPTAQ pour lesdits lots par la résolution numéro 2024-01-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore cède le lot 3 974 231 du cadastre du Québec aux propriétaires des lots 3 974 230 et 3 974 232 à titre gratuit ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore cède le lot 3 974 226 du cadastre du Québec aux propriétaires des lots 3 767 330 et 3 974 225 à titre gratuit ;

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore tout document pertinent à cette aliénation.

2024-06-19

CONSULTATION PUBLIQUE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 24-62 – LOT 3 767 193

À la demande du maire, la directrice générale et greffière-trésorière explique la teneur de la demande de dérogation mineure numéro 24-62 et invite les personnes dans la salle à poser des questions ou à apporter des commentaires dans le cadre de la consultation publique préalable à l'adoption relative à cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme sont nécessaires en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 204-95* ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est connu et désigné comme étant le lot 3 767 193 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser une marge frontale de 23,16 et 23,17 mètres alors que la réglementation exige une marge frontale de 24,4 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 24-62 ne touche pas à une norme relative aux usages et à la densité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme* en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure ne porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE l'application stricte des règlements d'urbanisme causerait un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT la bonne foi du requérant ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié aux endroits désignés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore « Église paroissiale et Bureau municipal » mentionnant que le conseil aura à statuer à la présente séance sur la demande de dérogation mineure numéro 24-62 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité juge qu'il n'existe aucun autre moyen raisonnable de régulariser la situation ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Télesphore recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 24-62, présenté par le requérant et propriétaire du 1350, route 340, situé sur le lot 3 767 193 du cadastre du Québec, sans conditions ;

POUR TOUT CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et autorise la demande de dérogation mineure numéro 24-62 requise dans le but d'autoriser une marge frontale de 23,16 et 23,17 mètres, alors que la réglementation exige une largeur de 24,4 mètres.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou apporté des commentaires sur le sujet suivant :

- Popote roulante

2024-06-20

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la séance ordinaire du 10 juin 2024 soit levée à 19 h 59.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière